

Avis n° 2023-01 du Conseil économique social et culturel (CESC) sur la création d'un centre d'études et de ressources sur la biodiversité forestière dans le Parc national de forêts.

La charte vise à faire du Parc national de forêts une **vitrine de la gestion forestière française et européenne**. Le Parc national de forêts doit se doter d'ici fin 2023 d'une stratégie scientifique animée par son Conseil scientifique. L'ambition est de créer un espace de connaissances, de recherche et d'expérimentation et de s'assurer que les travaux scientifiques soient largement partagés avec les habitants, les élus et tous les autres acteurs locaux ainsi que les visiteurs.

Le territoire du Parc national de forêts présente tous les atouts et constitue une opportunité pour accueillir un lieu dédié à la recherche et à la formation pour travailler sur la biodiversité forestière face aux changements globaux.

Cette ambition prend appui sur l'expérience acquise depuis les années 1990 sur les forêts du Syndicat intercommunal de gestion forestière de la région d'Auberive (Sigfra) et sur l'exceptionnel suivi d'un réseau de placettes permanentes sur le massif forestier d'Auberive, ainsi que sur l'existence de la Futaie Irrégulière Ecole (FIE) qui capitalise les connaissances acquises localement sur la sylviculture mélangée à couvert continu (SMCC) et les transmet auprès de publics professionnels et non-initiés.

FIE propose un programme de formation et de recherche dédié à la Sylviculture Mélangée à Couvert Continu (SMCC) ou Futaie Irrégulière. Depuis 4 ans, ce sont plus de 300 techniciens ONF formés par an et des formations à destination de propriétaires privés en lien avec le CRPF, d'élus, mais aussi du grand public. C'est aussi un programme de sciences participatives qui touche des habitants, des collégiens et des élèves de primaire.

L'ambition de ce projet consiste à créer un espace doté de locaux pour accueillir des chercheurs dans la durée tout autant que ponctuellement, pour organiser des formations professionnelles sur la gestion de forêts à couvert continu, et pour organiser la diffusion de connaissances en direction d'un large public.

Le CESC a pris connaissance du projet CoForSol qui vise à conforter le projet FIE dans ses missions, grâce au programme européen Interreg. Ce projet de coopération avec des partenaires de six autres pays, s'il est retenu, permettrait de poursuivre les actions de recherche et de formation mises en œuvre par FIE sur le territoire du Parc national de forêts.

Le CESC :

- valide l'intérêt du projet de Centre d'étude et de ressources sur la biodiversité forestière (faune, flore, fonge) ;
- demande que l'expérience de la FIE soit pérennisée et que son rayonnement soit conforté, avec une ambition nationale, européenne et internationale ;
- recommande que l'ensemble des partenaires impliqués dans FIE soit pleinement associé au projet et que ce centre pérennise les terrains d'apprentissage des forêts du massif d'Auberive et son réseau de placettes permanentes ;
- propose que le centre d'étude capitalise et fasse connaître à un large public l'ensemble des travaux scientifiques produits sur le territoire du Parc national, notamment au sein de la réserve intégrale et valorise les données des observatoires ;
- propose de poursuivre et de renforcer les synergies positives établies entre gestionnaires, chercheurs et formateurs, dans le cadre d'une dynamique de proximité ;
- préconise que ce centre soit dédié prioritairement à l'intégration de la biodiversité dans la gestion forestière et à la sylviculture mélangée à couvert continu dans un contexte de changements globaux ;
- souligne l'importance de répondre à la demande croissante des publics non-initiés et de diffuser de nouvelles représentations sur les apports de la biodiversité et de la libre évolution dans la gestion forestière ;
- souhaite que les partenariats soient consolidés et élargis, tant avec des acteurs régionaux, nationaux et européens, qu'avec des acteurs locaux, comme les lycées ou des établissements d'enseignement supérieur du territoire ou en proximité, qui portent des formations scientifiques et techniques ;
- est favorable à l'intégration du projet à l'établissement public du Parc national de forêts avec un personnel dédié ;
- se prononce pour une gouvernance et un fonctionnement collégial du projet, par analogie au fonctionnement actuel de FIE ;
- souhaite que le CESC soit tenu régulièrement informé (au moins une fois par an) des avancées du projet et de ses travaux ;
- valide l'hypothèse du rattachement du volet formation à un établissement habilité, en capacité de développer un modèle économique et de délivrer des formations qualifiantes et diplômantes sur ces thématiques ;
- souhaite que le Centre d'étude et de ressources sur la biodiversité forestière du Parc national de forêts soit clairement identifié par ses publications scientifiques ;
- se prononce en faveur du développement des opérations de sciences participatives ;
- reste à la disposition du Parc national de forêts pour travailler ensemble sur les différentes propositions.

Fait à Colmier-le-Haut, le 21 mars 2023

La présidente du CESC



Claire COLLIAT